

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
6° REGION MILITAIRE

MISE EN DEMEURE

N° 01

La Mise en demeure est adresse à **EURL EL DJILAINE TRAVAUX PUBLICS**, dont le siège social est sis à **Cité Chorfa, El Mekhadma, OUARGLA**, titulaire du contrat n° **26/2023** du **28 Mai 2023**, portant sur les **Travaux de réalisation de deux (02) abris pour hélicoptères au niveau de HASSI TIRIRINE/6°RM**, est mise en demeure pour le motif suivant:

- l'arrêt des travaux.

L'entreprise doit prendre toutes les mesures efficaces, dans un délai **de huit (08) jours** à compter de la publication de la présente mise en demeure, dans la presse nationale ou le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public.

Passé ce délai, les mesures coercitives édictées par la réglementation en vigueur, seront prises à son encontre.